

Le parrainage

Avec le Parrainage,
vous aidez à rapprocher les jeunes du
monde économique et facilitez leur
accès à l'emploi



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Parrainage, c'est une action de médiation vers et dans l'emploi.

En parrainant un/une filleul(e), vous lui faites bénéficier de votre expérience de la vie professionnelle.

QUI PEUT ÊTRE PARRAIN/MARRAINE ?

Bénévole, professionnel en activité ou retraité qui fait bénéficier au jeune de son expérience, ses connaissances du monde professionnel (entreprise, association, collectivité etc.), sa disponibilité et son réseau.

QUEL INTÉRÊT ?

Pour le parrain ou la marraine

Parrainer un filleul, c'est être socialement utile et s'engager dans une démarche de solidarité intergénérationnelle.

Il transfère à des jeunes motivés son expérience, fait découvrir autrement le monde professionnel.

Il participe à un réseau de parrains et marraines et enrichit ainsi son propre réseau.

Pour le ou la filleul(e)

Le jeune bénéficie de l'expérience du parrain et de son réseau (simulations d'entretiens, code de l'entreprise..).

Il/elle se mobilise sur son projet professionnel et découvre différents secteurs d'activités.

Il/elle reprend confiance grâce à un soutien dans les démarches, une écoute extérieure.

Pour plus de précisions, contactez la Mission Locale.

QUI PEUT ÊTRE PARRAINÉ ?

- Toute personne susceptible de subir des discriminations dans l'accès à l'emploi du fait de son origine, sexe, âge, handicap ou lieu de résidence.
- Elle doit être volontaire et motivée, engagée dans une démarche active de recherche d'emploi et avoir un projet professionnel défini ou en cours de l'être.

LE PARRAINAGE UN JEUNE UN PARRAIN/ UNE MARRAINE



QUELLES CONDITIONS ?

Les modalités de mise en œuvre sont très souples pour s'adapter à vos disponibilités et aux besoins de votre futur filleul.

Vous parrainez un ou plusieurs jeunes sur une durée de 6 à 9 mois. Vous le ou les rencontrez selon des modalités partagées ensemble (fréquence, horaires etc.).

Vous êtes accompagné(e) par l'animateur du réseau de Parrainage de la Mission Locale. Vous participez à des réunions d'échanges du réseau de Parrainage.

Les engagements du parrain/de la marraine

- Partager son expérience, conseiller, encourager
- Aider à l'accès à l'emploi et sensibiliser aux réalités du monde du travail
- Accompagner dans la consolidation du projet, mettre en relation avec son réseau
- Vous n'avez pas vocation à résoudre les problématiques sociales, ne recherchez pas un emploi à la place du jeune et ne vous engagez pas à lui trouver un emploi

Les engagements du filleul/de la filleule

- Rencontrer régulièrement son parrain, le tenir informé et respecter les rendez-vous fixés
- Mettre en œuvre les démarches prises d'un commun accord lors des entretiens
- Le jeune continue d'être accompagné par un conseiller de la Mission Locale.

QUELLES DÉMARCHES ?

Si vous êtes intéressé(e), il vous suffit de vous adresser à la Mission Locale qui anime le réseau de Parrainage. Elle vous mettra en relation avec des jeunes mais aussi d'autres parrains et marraines.



Pour être accompagné dans votre démarche ou pour en savoir plus, contactez votre Mission Locale :

APIE - Mission Locale du Pays de Martigues Côte Bleue
Quai Poterne, Quartier de l'Île, 13500 Martigues
Tel : 04 42 49 05 05 ou 04 42 49 05 14



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

